



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 12580

Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme de l'enseignement supérieur. Dans un rapport récemment remis à M. le ministre de l'éducation nationale, M. Jacques Attali a mis l'accent sur la nécessité d'une réforme de l'université qui, sans remettre en cause le système des grandes écoles, passerait par la définition d'une nouvelle architecture des cycles universitaires inscrite sur le long terme. A cet égard, la commission de réflexion présidée par M. Attali préconise la révision de l'actuelle organisation des cycles d'études selon un modèle « 3-5-8 » correspondant à de nouveaux diplômes et des niveaux différents de sortie après le baccalauréat. Le schéma proposé présente manifestement l'avantage d'introduire plus de « lisibilité » dans un système rendu complexe par les réformes accumulées au fil des années. Il est vrai toutefois que les solutions avancées dans ce rapport soulèvent certaines interrogations. Parmi elles, les conséquences budgétaires de l'allongement des cycles retiennent particulièrement l'attention. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles suites le Gouvernement entend donner aux recommandations contenues dans le rapport précité.

Texte de la réponse

Le rapport remis par monsieur Jacques Attali propose qu'une réflexion s'engage à l'échelle européenne pour clarifier l'architecture des différents systèmes d'enseignement supérieur, faciliter mobilité et comparabilité et définir les niveaux pertinents de qualification. C'est ce que l'on résume désormais par le schéma « 3.5 ou 8 ». Cette idée est apparue suffisamment intéressante et féconde pour qu'une déclaration commune soit faite avec les trois ministres en charge de l'enseignement supérieur en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni le 25 mai dernier, en Sorbonne : « La reconnaissance internationale et le potentiel attractif de nos systèmes sont directement liés à leur lisibilité en interne et à l'extérieur. Un système semble émerger, dans lequel deux cycles principaux, pré-licence, et post-licence devraient être reconnus pour faciliter comparaisons et équivalences au niveau international ». Les quatre pays se sont engagés ainsi « à encourager l'émergence d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité » et ont appelé les autres Etats-membres de l'Union européenne et les autres pays de l'Europe à les rejoindre dans cet objectif. Le Danemark, la Roumanie, la Belgique flamande, la Bulgarie, la Suisse, la Hongrie, la Tchéquie ont d'ores et déjà répondu de manière positive à cet appel. Le Portugal, la Suède, la Finlande, la Grèce, l'Autriche se sont déclarés très intéressés. Le débat a été ouvert dans notre pays et le recteur Jean-Marc Monteil, ancien premier vice-président de la conférence des présidents d'université a été chargé d'une mission exploratoire. Il a rencontré l'ensemble des partenaires universitaires, associations disciplinaires, syndicats, présidents d'université et, de manière générale, tous les responsables de l'enseignement supérieur. Ses conclusions ont été remises au ministre qui va se prononcer prochainement sur les évolutions qu'il envisage de donner à notre système de formation et qui prendront en compte les divers paramètres du fonctionnement futur de nos établissements. Les partenaires du ministère seront à nouveau consultés sur cette base.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12580

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1867

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 335